



Déclaration liminaire du Sgen-CFDT Paris au CSA du 05 / 12 / 2023

Monsieur le Recteur, Monsieur le Directeur d'Académie, Madame la Secrétaire Générale, cher·e·s collègues,

Nous commencerons notre déclaration par des remarques et des doléances sur le règlement intérieur des écoles.

Tout d'abord, page 5 dans le cadre de l'accueil des enfants bénéficiant d'un Plan d'Accueil Individualisé, nous rappelons que la circulaire du 10 février 2021 stipule que l'enseignant·e doit bénéficier de l'expertise d'un personnel de santé avant de signer le P.A.I. Malheureusement, trop de collègues engagent leur responsabilité sans jamais avoir communiqué avec un personnel de santé. C'est donc une chance que nous n'ayons pas davantage d'incidents à déplorer.

Page 7, il est question de la protection des élèves mais rien n'est mentionné sur celle des adultes. Dans le contexte actuel, il nous semblerait important que soient intégrées toutes les références réglementaires prévues en cas d'agressions physiques ou verbales des personnels.

Page 10, sur le chapitre « accueil et surveillance des élèves », nous aimerions qu'il soit spécifié que l'accueil des élèves à 8h20 par les enseignant·e·s doit systématiquement être discuté en conseil des maîtres. Nous souhaiterions aussi qu'il soit notifié que le personnel d'animation a sous sa responsabilité les élèves jusqu'à la reprise de 13h30.

Page 13, nous trouvons dommage que 2 documents essentiels ne soient pas mentionnés parmi ceux qui doivent être affichés dans les écoles, à savoir la Charte Internationale du Droit des enfants de 1989 et les principales dispositions de la loi 2019-721 relatives à l'interdiction des violences éducatives ordinaires. L'affichage de ces deux textes aurait une valeur pédagogique et préventive lorsqu'on sait que d'après Santé Publique France, plus de 40 000 plaintes pour violences physiques ou sexuelles sur mineur·e·s sont déposées chaque année.

Nous poursuivrons en évoquant la réforme de la voie professionnelle, que ce soit sur la future carte des formations ou sur les transformations prévues sur les trois années de bac professionnel.

Sur le premier point, le Sgen-CFDT rappelle que nous demandons qu'un comité de suivi de la carte des formations soit créé avec la contribution des équipes des établissements concernés et les représentant·e·s syndicaux·ales sur une durée qui permette d'anticiper les changements et avec la mise en place de moyens en ressources humaines permettant d'accompagner les personnels dans des reconversions.

Actuellement, nous regrettons que les discussions qui ont lieu dans les régions évoquent davantage des fermetures sur des critères de nombre d'élèves dans les classes que de réelles projections sur les besoins du territoire.

Sur la transformation du cursus des trois années de baccalauréat professionnel, une fois de plus, nous déplorons la précipitation et le manque de clarté sur la mise en œuvre des nouvelles modalités de préparation au diplôme. Même si nous accueillons favorablement l'augmentation de 10% des volumes des enseignements généraux,

celle-ci ne doit pas se faire au détriment des enseignements professionnels. Nous craignons que le parcours distinct en terminale ne facilite pas la réussite au diplôme. La possibilité de réaliser 6 semaines supplémentaires de périodes de formation en entreprise, outre les heures de cours perdues, pourrait générer de l'inégalité dans la préparation des épreuves en privant une partie des élèves de révisions.

La nouvelle organisation de la classe de terminale pose aussi des questions sur les conditions de travail des enseignant·e·s qui auront moins de temps pour préparer leurs élèves au diplôme et devront à la fois faire cours aux élèves souhaitant poursuivre des études supérieures, tout en s'organisant pour suivre celles et ceux parti·e·s en stage.

Rappelons encore une fois que le Sgen-CFDT souhaite une année modulaire après le bac ou le CAP qui permettrait aux élèves de préparer l'insertion professionnelle ou une poursuite d'études dans de bonnes conditions sans bousculer la classe de terminale. Pour notre syndicat, les bac pro doivent garder une approche généraliste permettant une mobilité géographique. Ils doivent pouvoir être complétés par des mentions complémentaires (Certificats de Spécialisation) pour répondre aux besoins locaux.

Des réflexions sur le continuum bac-3/bac+3 doivent s'ouvrir. Cela doit permettre la construction d'un lien plus fort entre lycées pro et sections de BTS.

En l'état actuel, le Sgen-CFDT ne peut accepter la réforme de la voie professionnelle pour laquelle il demande un moratoire.

Nous souhaitons aussi rappeler que, même si nous sommes favorables au déploiement des responsables des bureaux des entreprises, des zones d'ombre restent à éclaircir sur leur statut et leurs missions. Comme ces personnels peuvent être recrutés sous différents statuts, nous aimerions savoir s'ils dépendent du Rectorat, du GIP ou de la DAFPIC. En outre, afin d'éviter doublons ou confusions avec les missions des DDFTP ou assistants DDFTP, nous aimerions savoir si une lettre de mission leur a été attribuée et si cette dernière a été établie au niveau national ou académique.

Concernant l'évolution prévisionnelle de la carte des CPGE pour la rentrée 2024, nous sommes attaché·e·s à la diversité et à la qualité de ces formations, même si nous aimerions qu'elles ne soient plus seulement trop souvent l'apanage, à de rares exceptions près, d'élèves issu·e·s de milieux favorisés. Nous souhaitons que la spécialité Théâtre proposée en hypokhâgne au Lycée Lamartine soit proposée dans un autre établissement et non supprimée.

Nous nous réjouissons de l'ouverture de 2 sections destinées aux bachelier·ère·s pros ainsi que de la classe préparatoire au Professorat des Ecoles prévue au lycée Henri IV. Nous espérons que cela profitera sur le long terme à notre Académie, si les étudiant·e·s passent le concours et restent sur Paris.

Pour autant, nous nous opposons à la fermeture d'une division de CPGE2 ATS Biologie au lycée Pierre-Gilles de Gennes. Cette décision nous paraît contraire à la volonté académique de permettre à des étudiant·e·s moins favorisé·e·s d'accéder à des écoles prestigieuses. Cette CPGE en un an contribue à l'ascension sociale d'élèves issu·e·s exclusivement de BTS, BTSA ou DUT. Avec 6 STS au sein du lycée Pierre-Gilles de Gennes, la classe « Agro-Véto » se justifie pleinement. Avec uniquement deux classes dans toute l'Ile-de-France, la division d'ATS Biologie permet d'offrir une des rares classes au niveau national relevant de l'Education nationale. De plus, cette classe obtient de très bons résultats aux concours C des écoles d'ingénieurs, aux écoles nationales de vétérinaires et permet à certain·e·s étudiant·e·s de s'orienter vers des

études universitaires professionnalisantes comme des masters professionnels ou master MEEF. Pour preuve, en 12 ans, 126 étudiant·e·s ont poursuivi leurs parcours vers des études d'ingénieurs et une trentaine vers des études de vétérinaires. Son existence permet de motiver et de donner des perspectives aux élèves de BTS. Rajoutons que l'effectif raisonnable permet aux enseignant·e·s de déployer une pédagogie différenciée permettant d'amener le plus grand nombre d'élèves à la réussite de leurs projets. Enfin, cette décision annoncée juste avant la phase de mutation inter, oblige des collègues à questionner leur choix professionnel et a pu les contraindre à formuler une mutation dans la précipitation. Nous demandons au Rectorat d'annuler cette fermeture.

En ce qui concerne la carte des Langues vivantes, pourquoi fermer la DNL « Histoire-Géographie » en Espagnol à Camille See pour la remplacer par la DNL « Mathématiques » au lycée Carnot ? Les collègues ont-ils·elles été consulté·e·s ? Nous déplorons également la fermeture de la section « Italien » à Paul Bert, nous vous alertons une fois encore sur le risque de disparition des langues à faible diffusion avec l'appauvrissement progressif de la diversité des langues proposées aux élèves alors que nous sommes dans l'académie de Paris, sans parler des conséquences en termes de postes pour les collègues de ces disciplines. Nous sommes heureux·ses de constater que, cette année, aucune fermeture de section « Allemand » ou « Russe » n'est prévue pour la rentrée prochaine et qu'il y a au final plus de créations de sections que de fermetures.

Nous terminerons par remercier nos collègues du Rectorat pour la qualité du travail réalisé sur le rapport social unique. Riche d'enseignements, ce rapport pourrait faire l'objet de très nombreuses analyses. Nous nous centrerons sur l'essentiel. En 2022 les catégories les moins bien rémunérées sont celles les plus éloignées de leur lieu de travail avec par exemple seulement 37% des IATSS résidant à Paris, avec 435 agents vivant hors Ile-de-France.

Cela nous conforte dans la nécessité de poursuivre les hausses de salaires nécessaires à l'attractivité, à la stabilisation des postes et au recul de l'emploi précaire. Ces chiffres montrent aussi la nécessité de revaloriser l'indemnité de résidence qui s'avère complètement déconnectée des prix du marché de l'immobilier. Ils doivent aussi nous rappeler l'importance de faciliter le télétravail en permettant que chaque agent dispose d'un matériel fourni par le Rectorat tout en bénéficiant de connexions sécurisées. D'une façon plus générale, afin de faciliter l'analyse, nous souhaiterions que le prochain RSU puisse étendre les dates d'observation aux dix années précédentes.

Le Sgen-CFDT Paris vous remercie pour votre écoute et pour l'intérêt porté à ses remarques, interrogations et revendications.